



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52  
**Présents :** 47 jusqu'à 18h30, puis 48 jusqu'à 19h, puis 47  
**Votants :** 50 jusqu'à 18h30 puis 52  
**Secrétaire de séance :** Jean-Luc EVENNOU

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

**ARZANO :** Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA  
**GUILLIGOMARC'H :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK  
**QUIMPERLÉ :** Michaël QUERNEZ (départ à 19h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT (arrivée à 18h30), Lorette ROBERT-ROCHER  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT  
**TRÉMÉVÉN :** Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Franck CHAPOULIE (MELLAC), Michel FORGET (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

**POUVOIRS :**

Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE)  
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
 Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Jean-François LE MAT (REDENE)  
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pou voir à Danièle KHA (QUIMPERLE) à compter de 19h

DCC2020-109

## **POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**

### **1-GOUVERNANCE**

#### **Délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public**

Selon l'article L. 5211-11-2. - 1. du code général des collectivités territoriales, « après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant: (. . .)

Un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.»

Selon l'article L. 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales, « un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, un conseil de développement peut être mis en place par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. »

#### **A- Consultation du conseil de développement**

Par délibération en date du 17 décembre 2017, les élus communautaires ont désigné le conseil de développement du pays de Lorient comme le Conseil de Développement représentant le territoire des 16 communes de Quimperlé Communauté.

Le CDPL (Conseil de Développement du Pays de Lorient), sous le statut associatif, est un espace de réflexion, de proposition et de contribution aux politiques publiques mises en œuvre sur le territoire composé de Lorient Agglomération, de la Communauté de Communes Bellevue Blavet Océan et de Quimperlé Communauté :

- une participation aux processus de décision
- une capacité à organiser du débat public

Pour ce faire, l'association a pour missions :

- d'informer, mobiliser la population et les acteurs locaux sur les enjeux du développement local selon les principes de la démocratie participative
- de constituer un lieu d'échanges et de concertation entre les acteurs du territoire
- d'éclairer les choix de développement du territoire en réalisant des études ; soit à la demande des élus communautaires (saisine) soit à sa propre initiative (auto-saisine).

Il s'agit d'une association ouverte à tous : des citoyens, des entreprises, des associations, des institutions, des membres bénévoles et représentatifs du territoire.

Les membres du CDPL se répartissent dans des groupes de travail thématiques et organisent régulièrement des évènements publics :

- + mardis citoyens (conférences ouvertes au public)
- + conférence économie verte chaque année
- + diffusion d'informations sur leur site internet

Afin de contribuer au bon fonctionnement de l'association, Quimperlé Communauté apporte une subvention de l'ordre de 6.500€ sous la forme d'une subvention annuelle.

### **B- Association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public**

L'action publique des collectivités n'est efficace que si elle répond aux attentes des habitants du territoire. Pour répondre à ces attentes, il est aujourd'hui admis que la participation de chacun dans le processus de décision doit être ouverte par les collectivités. Ainsi, les processus de co-construction et de consultation doivent être inventés à chaque développement des projets du territoire. Lors du mandat 2014-2020, plusieurs outils ont été mis en place à Quimperlé Communauté en ce sens. Le mandat qui s'ouvre doit permettre de construire des outils innovants de concertation citoyenne afin d'associer davantage les habitants à l'action publique.

Pour cela, il est proposé aux élus de réfléchir à la mise en place de ces outils au sein d'un groupe de travail qui remettra ses conclusions au bureau communautaire afin que le Conseil communautaire délibère au plus tard au printemps prochain sur les modalités de la participation citoyenne pour le mandat 2020-2026.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- PRENDRE ACTE de l'inscription à l'ordre du jour du conseil d'un débat et d'une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public ;
- DECIDER de maintenir le conseil de développement du pays de Lorient comme le conseil de Développement représentant le territoire des 16 communes de Quimperlé Communauté.
- APPROUVER la création d'un groupe de travail relatif à la participation citoyenne et aux modalités de consultation de la population à l'élaboration des politiques publiques.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré,

- PREND ACTE de l'inscription à l'ordre du jour du conseil d'un débat et d'une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public ;
- DECIDE de maintenir le conseil de développement du pays de Lorient comme le conseil de Développement représentant le territoire des 16 communes de Quimperlé Communauté.
- APPROUVE la création d'un groupe de travail relatif à la participation citoyenne et aux modalités de consultation de la population à l'élaboration des politiques publiques.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC